Sur les hauteurs de Coulonges

190m

Une randonnée proposée par Commune de Coulonges-Cohan

Pour découvrir le village de Coulonges au sein de la commune de Coulonges-Cohan, voilà une randonnée qui offrira plusieurs points de vue magnifiques tout en découvrant l'environnement du village et de ses hameaux à travers champs.



☼ Durée :
2h00

▲ Difficulté :
Facile

월 Distance :
6.38km

※ Retour point de départ :
Oui

▲ Dénivelé positif :
66m

▲ Activité :
A pied

mcCommune: Coulonges-Cohan (02130)

✓ Point bas : 130m

Description

Point haut :

Se garer sur la Place de la Jaunière au centre du village, près du terrain de tennis.

- (D/A) Quitter la place en empruntant le pont qui chevauche l'Orillon, puis continuer tout droit dans la rue du pont Supply. À l'intersection, obliquer à gauche, puis monter à droite par la Rue de l'Épinette. Poursuivre le chemin qui passe le long des champs, en pensant de temps en temps à se retourner pour admirer le beau panorama sur le village dominé par les ruines du château de Rognac.
- (1) A l'intersection, tourner à gauche en direction du hameau de Villome. Déboucher sur une route, la suivre à droite et traverser tout droit le hameau.
- (2) Prendre le chemin à gauche juste après le château d'eau.
- (3) À l'intersection suivante, continuer sur la gauche jusqu'à la D2. Traverser **prudemment** et continuer le chemin en face qui arrive dans le hameau de Chamery.
- (4) Au niveau de la fontaine et du petit lavoir, suivre la rue à gauche en descente. Dans le virage, prendre le chemin qui monte tout droit entre les pâtures.
- (5) À l'angle du grand bois, prendre le chemin sur la gauche qui longe un autre bois beaucoup plus petit. Le chemin débouche sur une clairière sur laquelle se trouve la stèle qui commémore l'endroit où le jeune Quentin Roosevelt, fils du président des Etats-Unis, a été abattu avec son Nieuport 28 lors d'un combat aérien, le 14 juillet 1918.

Points de passages

- D/A Place de la Jaunière
 N 49.201771° / E 3.635546° alt. 130m km 0
- 1 Chemin de Cohan à Villomé N 49.204332° / E 3.62407° - alt. 179m - km 0.91
- 2 Château d'eau communal N 49.208552° / E 3.613266° - alt. 189m - km 2
- 3 Chemin vers la D2 N 49.203014° / E 3.610391° - alt. 189m - km 2.65
- 4 Hameau de Chamery fontaine et lavoir N 49.193424° / E 3.616292° - alt. 162m - km 3.85
- 5 Petit bois, stèle de Quentin Roosevelt
 N 49.189231° / E 3.623287° alt. 173m km 4.56
- 6 Route D2 N 49.196565° / E 3.632943° - alt. 138m - km 5.64
- 7 Eglise Saint-Rufin et Saint-Valère (Coulonges)

N 49.201416° / E 3.636805° - alt. 134m - km 6.28

D/A Place de la Jaunière
N 49.201781° / E 3.635518° - alt. 130m - km 6.38

Poursuivre tout droit sur le chemin qui redescend vers le village de Coulonges. Sur la droite veille la carcasse du peuplier de la Grand Pièce, un arbre plus que centenaire, qui a pris la foudre à trois reprises et dont le tronc est si grand qu'on peut y entrer. Du temps de sa splendeur, cet arbre a représenté la Picardie au concours de l'arbre de l'année en 2015.

- (6) Au bas du chemin, traverser la D2 **avec prudence** puis rejoindre le centre du village par la Rue du Poinçon puis la Rue des Graviers, en admirant au passage le grand lavoir avec sa charpente métallique. Prendre vers la droite la Rue de la Ferronnerie et profiter de la vue sur l'église.
- (7) AU croisement (église en face sur la droite), tourner à gauche. Passer devant l'école Quentin Roosevelt et rejoindre la Place de la Jaunière (D/A).

Informations pratiques

Parking disponible au point de départ.

En cas de chaleur et fort ensoleillement, prévoir un couvre-chef (peu d'endroits ombrés sur le parcours).

Les chemins peuvent être boueux en hiver.

Attention lors des traversées de la D2!

A proximité

Sur le trajet, plusieurs belles vues plongeantes sur le village.

Passage devant la stèle commémorant l'endroit où fut abattu le Nieuport 28 de Quentin Roosevelt lors d'un combat aérien le 14 Juillet 1918.

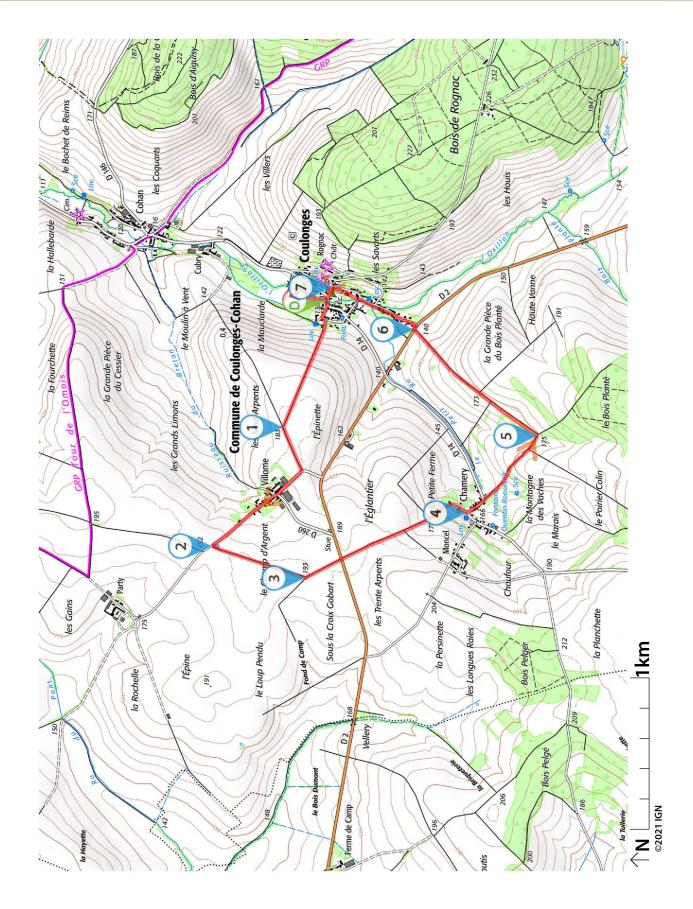
Nombreux lavoirs et église classée dans le village.

Bar restaurant "L'Auberge de la roue fleurie" dans le village.

Une balade dans le village depuis la Place de la Jaunière permet d'en découvrir l'histoire via plusieurs panneaux d'informations. Fascicules disponibles gratuitement sur place.

D'autres randonnées sont possibles sur la commune de Coulonges-Cohan : coulongescohan.free.fr Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-sur-les-hauteurs-de-coulonges/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN **MILIEU VIVANT**

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.